

Nancy, le 30 décembre 2019

## **Recrudescence des cas de rougeole sur l'Eurométropole de Strasbourg. Soyez vigilants et vérifiez votre statut vaccinal !**

*Depuis fin novembre 2019, une recrudescence du nombre de cas de rougeole est constatée sur l'agglomération de Strasbourg. Au total, une quinzaine de cas de rougeole ont été déclarés et plus de 100 personnes susceptibles d'avoir été contaminées ont dû être appelées pour leur suggérer, en lien avec le médecin traitant, et si les délais étaient encore compatibles, un traitement par immunoglobulines (enfants de moins de un an, femmes enceintes non immunisées), une vaccination prophylactique ou une surveillance avec consigne de ne pas se rendre dans la salle d'attente d'un professionnel de santé ou d'un hôpital si symptômes évocateurs.*

### **La rougeole fait partie des maladies infectieuses les plus contagieuses**

La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse due à un virus. **Une personne malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes.** La transmission se fait essentiellement par voie aérienne soit directement auprès d'un malade, soit indirectement du fait de la persistance du virus dans l'air.

Les premiers symptômes de la maladie sont une fièvre supérieure à 38°, associée à une toux, une rhinite, une conjonctivite et une fatigue importante. Ils sont suivis après quelques jours d'une éruption cutanée.

**Si un adulte ou un enfant présente des signes évocateurs de rougeole, il leur est demandé de ne pas se rendre aux urgences ou en salle d'attente d'un médecin afin d'éviter de contaminer d'autres personnes.** Il est conseillé dans ce cas de téléphoner au médecin traitant et de l'informer de la possibilité de contagiosité.

### **Pour éviter le retour de la rougeole, vérifiez votre vaccination !**

**En se vaccinant, on se protège mais on protège aussi les autres.** Plus nous sommes nombreux à être vaccinés, plus nous ferons barrière à la rougeole pour ceux qui ne peuvent pas être vaccinés (nouveau-nés, femmes enceintes, personnes immunodéprimées). La vaccination protège efficacement contre cette maladie dont l'évolution peut être sévère (complications respiratoires, neurologiques, décès).

**Faites le point avec votre médecin !** Pour être correctement protégée toute personne née depuis 1980 devrait avoir reçu 2 doses de vaccin ROR. Les personnes nées avant 1980 doivent vérifier si elles ont contracté la rougeole dans leur enfance ou s'assurer qu'elles sont vaccinées correctement. Si elles sont nées avant 1980, 1 dose de vaccin est nécessaire.

Selon le calendrier vaccinal, la vaccination ROR (Rougeole Oreillons Rubéole) est obligatoire chez les enfants nés après 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vous trouverez en pièces jointes deux affiches explicatives utiles.

#### **EN SAVOIR +**

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

[www.vaccination-info-service.fr](http://www.vaccination-info-service.fr)

#### **Contact presse**

ARS Grand Est : Laura Philis,  
ars-grandest-presse@ars.sante.fr